

M. KYTE: Il y a une augmentation considérable.

L'hon. M. HAZEN: Le même nombre que l'année dernière

M. KYTE: Peut-être, mais le nombre des gardes-pêche a été considérablement augmenté ces dernières années. Je voudrais bien voir la liste. Le ministère a eu la complaisance de me fournir cette liste dans le passé.

L'hon. M. HAZEN: Certainement, j'ai demandé à M. Found de faire dresser cette liste et de la faire parvenir à l'honorable député.

M. SINCLAIR: Puis-je espérer une liste semblable pour les comtés de Guyborough et d'Antigonish?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

M. COPP: Qui fait partie du comité consultatif des pêcheries?

L'hon. M. HAZEN: Il y a quatre membres représentant la Nouvelle-Ecosse: M. Hemeon, M. Short, de Digby; le capitaine W. C. Smith, de Lunenburg; et M. King, qui a été nommé à la recommandation du Board of Trade de Halifax. Du Nouveau-Brunswick, nous avons M. F. E. B. Young, de Caraquet; M. Carson, du comté de Kent, et M. John Jackson, de Saint-Jean. Il y a aussi un monsieur du district du golfe, M. Arsenault, et de l'île du Prince-Edouard, M. Longworth, de Charlottetown.

M. COPP: Est-ce qu'ils se réunissent ici?

L'hon. M. HAZEN: Oui, avec les fonctionnaires du ministère; une fois ils ont eu une assemblée à l'île du Prince-Edouard et une fois à la Nouvelle-Ecosse. Ces messieurs n'ont aucun traitement, nous leur payons leurs déboursés, c'est tout.

M. McKENZIE: Quelles sont leurs fonctions?

L'hon. M. HAZEN: C'est une commission purement consultative. Les membres se réunissent avec le sous-ministre, le commissaire des pêcheries et d'autres fonctionnaires pour discuter différentes questions, comme la clôture de la saison de pêche, les piscifactoreries et autres sujets qui ont trait aux pêcheries, et à faire rapport de leurs délibérations. Le bill que j'ai présenté hier, lu aujourd'hui pour la deuxième fois et renvoyé au comité des pêcheries, est basé en grande partie sur le résultat de leurs délibérations avec des fonctionnaires du ministère.

M. CHISHOLM: Le ministre ne s'aperçoit-il pas qu'il a laissé une section importante de la Nouvelle-Ecosse sans représentant dans le comité consultatif et que le Cap-Breton n'y est pas non plus représenté?

Les fonctions de ce conseil sont fort importantes. C'est par son intermédiaire que les pêcheurs soumettent leurs griefs au Gouvernement. J'observe que trois des membres de ce conseil représentant l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, quand le Cap-Breton, qui est baigné par les plus importantes eaux de pêche du Canada, n'est pas représenté par un seul membre. C'est là, à mon avis, une erreur que j'ai plus d'une fois signalée au ministre. Je regrette qu'il n'ait pas jugé bon de donner un représentant à cette partie du pays.

L'hon. M. HAZEN: On nous demande de temps à autre de nommer dans le personnel de ce conseil des représentants de diverses parties du pays. Aussi, le comté de Charlotte (Nouveau-Brunswick), dont les pêcheries sont fort importantes, où l'on trouve de grandes claies à sardines d'importantes homarderies et autres pêcheries, ne compte pas un seul représentant au sein de ce conseil. Dans le personnel du comité primitif cette section du pays avait un représentant; mais, après le décès de ce dernier, on lui donna pour successeur M. Jackson, de Saint-Jean. Il importe de ne pas grossir le personnel de ce comité au point de le rendre encombrant. J'ai constaté qu'un comité fait de meilleur besogne, avec un personnel moins nombreux. Au début, la Nouvelle-Ecosse n'était représentée que par trois titulaires. On fit observer à bon droit que, comme Halifax était réellement le centre de l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes, le commerce du poisson y étant bien plus important que partout ailleurs, il convenait que cette ville eût dans ce comité un représentant qui fût bien au courant de l'industrie de la pêche dans son ensemble. En conséquence, M. King, sur la proposition de la chambre de commerce d'Halifax, fut appelé à remplir cette fonction. Tout en abondant dans le sens des observations de l'honorable député (M. Chisholm), je dois faire observer qu'à mon avis, les divers intérêts sont assez bien représentés par les membres du comité. J'en suis convaincu, ils veilleront à ce qu'on ne commette pas d'injustice envers le Cap-Breton, et, dans le règlement des questions se rattachant aux pêcheries, ils sauront s'inspirer de l'intérêt général, plutôt que des intérêts de clocher. Quand l'honorable député formula sa proposition, je répondis que je l'étudierais; aussi bien l'ai-je examinée attentivement, non